

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pierres-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	35	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 11 décembre 2017, après convocation légale reçue le 05 décembre 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M Dominique DESFOUR), Mme Karine CANDALE (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Nadia MARTINEZ (pouvoir donné à Laurence MONTERDE), M. Michel MUS (pouvoir donné à M. Claude PARENTI), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Yannick LIBOUREL, M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M Pierre GABERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ZAC du Quartier de Beaulieu – Signature d'un avenant n°1 à la promesse de vente avec la Société Equilis – Ilots D4 – H3 et H4

Monsieur Christian GROS, Président rappelle à l'assemblée qu'une promesse de vente portant sur les Ilots D4, H3, H4 a été signée avec la Société EQUILIS le 26 mars 2014.

Cette promesse comprenait, notamment, un ordre de levée des options, le H4 puis le H3 et le D4.

Ces levées d'options ne correspondent plus à la planification qui paraît opportune au regard de la création du Parc SPIROU. Il faut donner une souplesse totale dans la réalisation des programmes.

Il est donc proposé de conclure un avenant dans les conditions suivantes :

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 15/12/2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

- **Cocontractant** : identique, à savoir la Société dénommée EQUILIS, Société Anonyme de droit belge, au capital de 1.000.000,00 € ayant son siège social à GOSELIES (Belgique) 1 avenue Jean Mermoz- boîte 4
- **Objet de l'avenant** : Modification de l'article relatif à la réalisation et à la durée de la promesse pour ce qui est de la partie relative à l'ordre de levée des options. Cet article est supprimé ce qui rend l'ordre de levée des options libre.
- **Parcelles concernées** : identiques à celles de la promesse du 26 mars 2014, soit

ILOTS	Surface du terrain (estimée avant document d'arpentage)
D4	6 298 m ²
H3	2 949 m ²
H4	3 680 m ²
TOTAL	12 927 m²

Vu le Code civil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 4 du 4 Mars 2014, signature d'une promesse synallagmatique de vente avec la Société EQUILIS pour les Ilots D4, H3, H4 du Quartier de Beaulieu,

Vu la promesse synallagmatique de vente signée avec la Société EQUILIS le 26 mars 2014 pour les Ilots D4, H3, H4 chez Maître VERBASCO, Notaire à Monteux,

Vu le plan ci-annexé,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 Décembre 2017,

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à 42 voix pour et 1 abstention (M. Robert IGOULEN) des membres présents et représentés :

APPROUVE les conditions de l'avenant n°1 à la promesse de vente du 26 mars 2014, signée avec la Société EQUILIS pour les Ilots D4, H3 et H4 du Quartier de Beaulieu.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la promesse de vente du 26 mars 2014 signée avec la Société EQUILIS pour les Ilots D4, H3 et H4 du Quartier de Beaulieu et tous documents afférents à ce contrat.

PRECISE que l'acte sera signé par devant Maître Karine VERBASCO, Notaire à Monteux.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de Communes
Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 15/12/2017

QUARTIER DE BEAULIEU

Cœur de Quartier

Plan de situation des îlots du Pacte de Préférence

